

EVALUATION INTERMEDIAIRE

BKF/017

Projet d'Amélioration de l'Élevage du Zébu
Azawak et de Gestion durable des
Ressources pastorales

FICHE SYNTHETIQUE

Pays	Burkina Faso
Titre long du projet	Projet d'Amélioration de l'Élevage du Zébu Azawak et de Gestion durable des Ressources pastorales
Titre court du projet	Azawak – Ressources pastorales
Code LuxDev	BKF/017
Version du Rapport	Août 2013

NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'EVALUATION

Notation globale (Efficacité)	3 Echelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée)
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : 2 Efficience : 2 Durabilité : 4

RESUME EXECUTIF

La mission s'inscrit dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du projet BKF/017 « Azawak-Ressources Pastorales ». Elle s'est déroulée sur le terrain du 17 juin au 8 juillet 2013, soit exactement à mi-parcours du projet démarré en janvier 2011 et dont l'achèvement est prévu pour décembre 2015. L'évaluation a été réalisée par Monsieur Guy Van Vlaenderen, chef de mission, et Madame Elisabeth Kansolé, consultante nationale. Le processus d'évaluation a fait une large place à l'analyse participative avec les principaux acteurs à travers des interviews semi-structurées impliquant divers focus groupes (238 bénéficiaires concernés dont 38% de femmes) et de nombreuses séances de travail avec des représentants des services techniques déconcentrés du Ministère des ressources animales et halieutiques (quatre chefs de zones d'appui technique en élevage, huit directeurs provinciaux des ressources animales et halieutiques et cinq directeurs régionaux des ressources animales et halieutiques) et d'autres partenaires (membres de conseils villageois de développement, conseillers communaux, Institut national de l'environnement et de la recherche agricole, directeur des Forêts, etc.).

L'équipe du projet a été étroitement impliquée à la fois dans l'analyse des données, l'appréciation des actions et la révision du cadre logique (y compris les indicateurs objectivement vérifiables) de façon à recentrer le projet sur l'approche gestion axée sur les résultats et à s'assurer de la cohérence entre les différents maillons de la chaîne des résultats.

Cet exercice, demandé par le projet et le représentant régional de LuxDev, était d'autant plus nécessaire que l'actuel cadre logique montre certaines défaillances (absence de ciblage sur les bénéficiaires directs au niveau de l'objectif spécifique, insuffisances dans les indicateurs, dont les indicateurs d'activités) qui ont compliqué la tâche d'évaluation du projet.

Les éléments de la logique d'intervention sont les suivants :

- Objectif spécifique : améliorer durablement les performances de l'élevage Azawak et la gestion des ressources pastorales qui y sont liées ;
- Résultat 1 : les capacités des acteurs sont renforcées ;
- Résultat 2 : les ressources pastorales dégradées sont sécurisées, récupérées, valorisées et gérées durablement ;
- Résultat 3 : la productivité de l'élevage d'Azawak et la compétitivité de ses produits sont accrues.

L'état d'avancement du projet en termes d'activités et de produits est globalement satisfaisant, surtout si l'on tient compte du fait que de nombreuses activités connaissent des retards plus ou moins importants en raison de l'approche adoptée (« faire-faire ») et des procédures qu'elle requiert. L'alignement sur les procédures nationales de passation de marchés a été un facteur supplémentaire de retard, vu la longueur des procédures et le rejet de plusieurs dossiers. De ce fait, le comité de pilotage a pris la décision de se conformer, pour l'année 2013, aux procédures luxembourgeoises.

Globalement, les produits attendus au niveau du Résultat 1 sont très satisfaisants (les éleveurs disposent des compétences pour réussir leurs élevages, les services techniques déconcentrés disposent des capacités pour encadrer efficacement les éleveurs), à l'exception de la quatrième tâche (l'Union nationale des éleveurs Azawak du Burkina est fonctionnelle).

Au niveau du Résultat 2, un des produits (6 000 ha de terre dégradée sont récupérés et gérés en vue d'une utilisation durable par le cheptel) est en bonne voie, malgré un retard dû aux procédures. Par contre, le produit « les textes réglementaires sont élaborés par les collectivités territoriales » est au stade embryonnaire, en raison de la complexité et de la longueur du processus.

Au titre du Résultat 3, les deux produits attendus, « les conditions d'élevage de l'Azawak sont satisfaisantes » et « le cheptel Azawak est amélioré », sont relativement insuffisants, avec un retard important (approche « microprojet » peu appropriée) et de nombreuses défaillances / retards dans la mise en œuvre d'un véritable programme d'amélioration génétique.

Sur le plan qualitatif (efficacité des activités à travers la réalisation des effets à court terme), l'appréciation d'ensemble à mi-parcours est moins bonne, avec la moitié des effets attendus n'atteignant pas 50% en termes de quantité, qualité et délais. Il s'agit des effets suivants :

- les organisations des producteurs rendent des services pertinents et efficaces à leurs membres (38%) ;
- les intérêts et besoins des organisations des producteurs de base sont efficacement satisfaits par leur Union ;
- les effets « les ressources pastorales sont mieux gérées » et « la ration fourragère des ruminants est augmentée » n'ont pas pu être cotés, en raison du retard accusé dans la mise en œuvre de la gestion des parcours récupérés et l'absence de chartes foncières.

Les effets à court terme dont la cote moyenne dépasse 56% sont les suivants :

- les thèmes zootechniques et sanitaires sont bien appliqués ;
- la technicité des éleveurs est renforcée ;
- la production laitière par vache est accrue ;
- la productivité pondérale est augmentée.

En ce qui concerne les critères d'évaluation, on relève une excellente pertinence de la prestation par rapport aux stratégies nationales et aux besoins des bénéficiaires. Mais, le projet accuse un certain décalage avec les axes stratégiques de la Coopération luxembourgeoise.

Sur le plan de l'efficacité, l'appréciation est très bonne avec des ressources globalement bien adaptées et bien gérées. Les activités sont bien conduites, mais sont souvent réalisées avec du retard dû aux lenteurs des procédures.

Au titre de l'efficacité, l'appréciation est satisfaisante avec des points forts, tels que l'efficacité des appuis du projet au renforcement des capacités des services techniques déconcentrés, et des points faibles en ce qui concerne le renforcement des capacités des organisations des producteurs et de l'Union nationale des éleveurs Azawak du Burkina.

La durabilité, telle qu'appréciée à mi-parcours, s'avère assez faible. Si la pérennisation des acquis au niveau des bénéficiaires directs apparaît assez favorable, il n'en est pas de même en ce qui concerne la structuration des éleveurs.

Au titre des thèmes transversaux, l'aspect environnemental est bien pris en compte et devrait dégager des impacts palpables en matière de gestion durable des ressources naturelles.

Au titre du « Genre », malgré les efforts du projet, les effets à ce niveau apparaissent pour le moins mitigés. Force est de reconnaître qu'un projet de développement d'une race bovine importée demeure peu congruant avec les réalités socioculturelles et financières des femmes.

Les principaux enjeux qui font l'objet de recommandations stratégiques concernent :

- la pérennisation de l'appui-conseil aux éleveurs dans l'après-projet ;
- la viabilité des organisations des producteurs et de l'Union nationale des éleveurs Azawak du Burkina par rapport à leurs capacités opérationnelles et financières en termes de services offerts aux membres ;
- la stratégie opérationnelle de l'amélioration génétique du cheptel Azawak ;
- le respect des capacités de charges des parcours sélectionnés ;
- l'attention accordée aux vulnérables et aux femmes.